



Mairie de Jujurieux
12 rue Jules Ferry – 01640 JUJURIEUX
Tel : 04 74 36 82 66 – accueil@jujurieux.fr
.....

PROCES VERBAL **Conseil Municipal de Jujurieux** **Du mardi 26 mai 2026 à 20h**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances, après convocation du Maire, Monsieur Frédéric MONGHAL.

Présents : Frédéric MONGHAL, Jérôme BEGON, Nathalie CURTINE, Michel BLANCHET, Nadège DESCHAMPS, Joël BROYER, Véronique SZYSZ CHAUVIN, Myriam LAGATI, Aleksandar ANDONOV, Raphaël LORIN, Hugues DEFRANCE, Céline HUGUES (arrivée à 20h20), Julie CHAUSY, Jessica SOUSSILLE, Charlène LEMARIE, Julien GROSGURIN et Mike BAILLY.

Absents représentés :

- Sébastien BOYER représenté par Michel BLANCHET
- Carole BLEY-VENRIES représentée par Nadège DESCHAMPS
- Céline HUGUES (arrivée à 20h20) représentée par Julie CHAUSY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17 (dès 20h20)

Votants : 19

Date de la convocation : 22 mai 2026

Monsieur Jérôme BEGON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Madame Charlène LEMARIE souhaite que les acronymes soient écrits en toutes lettres dans les procès-verbaux afin de faciliter la lecture et la compréhension des habitants.

- *Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.*

3. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE «EAU ET ASSAINISSEMENT»

Le vote du Compte Financier Unique (CFU) doit être présenté et voté au plus tard le 30 juin de l'année suivante devant l'assemblée délibérante. Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Par conséquent, monsieur Jérôme BEGON a été désigné pour présider ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire souligne le transfert de compétences auprès de la Communauté de Communes Rives de l'Ain et Pays du Cerdon (CCRAPC) au 1^{er} janvier 2026.

Il précise que l'ensemble des élus ont reçu avec la convocation au conseil municipal une note de synthèse concernant le CFU de l'année 2025 pour le budget annexe « eau et assainissement » résumée ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		306 595,64 €		1 824 041,76 €
Exercice 2025	676 922,83 €	729 743,40 €	1 329 940,53 €	468 696,68 €
TOTAUX	676 922,83 €	1 036 339,04 €	1 329 940,53 €	2 292 738,44 €
Résultats de clôture 2025		359 416,21 €		962 797,91 €
Restes à réaliser 2025			561 627,10 €	242 895,00 €
Résultats définitifs		359 416,21 €		644 065,81 €

Monsieur Hugues DEFRANCE s'interroge sur les devenir des études réalisées lors des précédents mandats. Monsieur le Maire souligne que ces données sont transférées à la CCRAPC et les emprunts également.

- *Monsieur le Maire ayant quitté la salle et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2025 du budget annexe « eau et assainissement » de la commune de Jujurieux.*

4. AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Lors de la séance du 3 mars dernier, le Conseil Municipal a constaté les résultats de l'année 2025 et a procédé à leur affectation prévisionnelle au budget primitif 2026.

Compte tenu du transfert de compétences auprès de la Communauté de Communes Rives de l'Ain et Pays du Cerdon (CCRAPC) au 1^{er} janvier 2026, ces résultats seront intégrés au budget principal 2026 de la commune puis seront reversés à la CCRAPC, déduction faites des restes à recouvrer du budget annexe pour la période 2016 à 2023. Pour plus de lisibilité et de transparence, ces résultats sont précisés dans une délibération distincte.

Madame Charlène LEMARIE s'interroge sur le prix de l'eau et l'assainissement et la difficulté des élus communaux d'intervenir sur ce sujet du fait du transfert de compétences. Monsieur Hugues DEFRANCE se demande comment seront priorisés les travaux. Il est précisé qu'une étude préalable avait été lancée et qu'un lissage des tarifs est envisagé. La commune de Jujurieux est plutôt bien placée au niveau du prix car les élus des mandatures précédentes avaient anticipé l'ampleur des travaux à réaliser et le coût impactant ce service. Toutefois, une évolution progressive des tarifs sera nécessaire. Certains travaux sont imposés par la Préfecture et l'Agence de l'Eau et les schémas directeurs transmis permettront d'établir un plan pluriannuel d'investissement.

Le Conseil Municipal ayant approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025, il convient désormais d'affecter ces résultats de façon définitive de la manière suivante :

- **Section d'exploitation :**
Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de 359 416,21 € qui sera affecté au compte R002 (= résultats antérieurs reportés à la section fonctionnement) sur le budget principal 2026.
- **Section d'investissement :**
Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de 962 797,91 € qui sera affecté au compte R001 (= solde d'exécution de la section d'investissement reporté) sur le budget principal 2026.
- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation définitive des résultats et reports sur le budget principal de la Commune pour l'année 2026 telle que présentée ci-dessus.*

5. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jérôme BEGON a été désigné pour présider ce point à l'ordre du jour.

Il est rappelé que l'ensemble des élus ont reçu avec la convocation au conseil municipal une note de synthèse concernant le Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025 pour le budget principal résumée ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		854 957,62 €		1 208 487,08 €
Exercice 2025	1 484 151,83 €	1 785 998,22 €	1 333 610,03 €	219 183,75 €
TOTAUX	1 484 151,83 €	2 640 955,84 €	1 333 610,03 €	1 427 670,83 €
Résultats de clôture 2025		1 156 804,01 €		94 060,80 €
Restes à réaliser 2025			447 757,37 €	116 266,00 €
Résultats définitifs		1 156 804,01 €	237 430,57 €	

Monsieur le Maire souligne que la capacité de désendettement de la commune est élevée (environ 9 ans) par rapport aux communes de la même strate, en lien avec l'emprunt souscrit pour l'Espace Culturel et le groupe scolaire.

- *Monsieur le Maire ayant quitté la salle et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2025 du budget principal de la commune de Jujurieux.*

6. AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Lors de la séance du 3 mars dernier, le Conseil Municipal a constaté les résultats de l'année 2025 et a procédé à leur affectation prévisionnelle au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal ayant approuvé le Compte Financier Unique de l'année 2025, il convient désormais d'affecter ces résultats de façon définitive de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement :**

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de 1 156 804,01 €. Ce résultat couvrira le besoin de financement de 237 430,57 € ainsi que la réserve investissement de 500 000 € (*au compte 1068 votée lors du budget 2026*). Le solde de 419 373,44 € sera affecté au compte R002 (= résultats antérieurs reportés à la section fonctionnement).

- **Section d'investissement :**

Le solde de clôture de 94 060,80 € sera affecté au compte R001 (= *solde d'exécution de la section d'investissement reporté*).

Le résultat de l'exercice (en intégrant les restes à réaliser) fait apparaître un déficit de 237 430,57 €. Ce besoin de financement sera couvert au compte 1068 (= *couverture du besoin de financement de la section d'investissement*) en affectant une partie de l'excédent du résultat de fonctionnement précisé auparavant.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation définitive des résultats et reports sur le budget principal de la Commune pour l'année 2026 telle que présentée ci-dessus.*

7. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE JUJURIEUX

Une maître-nageuse sauveteuse (MNS) interviendra au mois de juin prochain pour la surveillance de la baignade afin de surveiller les cours de natation obligatoires dans le cadre du projet pédagogique avec le groupe scolaire et l'école privée (« apprentissage du savoir nager »). Cette personne souhaiterait également proposer des leçons de natations et des cours d'aquagym en dehors des cours scolaires.

Madame Nadège DESCHAMPS propose de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de la piscine municipale de Jujurieux avec madame BOUDET pour les mois de juin et septembre. Une communication sur Panneau Pocket sera faite afin d'informer les habitants.

Elle précise également que le Centre de Loisirs utilise la piscine au mois de juillet. Cette mise à disposition leur sera également proposée dans le cadre d'un recrutement d'un MNS.

Monsieur Raphaël LORIN s'interroge sur la problématique des vestiaires qui compromet l'ouverture de la piscine au public. Il souhaiterait connaître le coût de fonctionnement de cet équipement. Monsieur le Maire souligne que le coût de remise en état et de fonctionnement pour permettre l'ouverture de la piscine au public n'est pas supportable pour la commune. Il est précisé que cette piscine avait été remise en service en 1998.

Madame Julie CHAUSY souhaiterait que les documents soient transmis avant la séance du conseil municipal afin de pouvoir en prendre connaissance plus facilement.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine municipale de Jujurieux avec madame BOUDET pour les mois de juin et septembre ainsi qu'avec le centre de loisirs pour le mois de juillet.*

8. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Monsieur le Maire précise que le tableau des emplois permanents doit être modifié compte tenu de la réorganisation des services au 1^{er} septembre 2026.

Il convient de créer :

- un poste de policier municipal à temps complet sur le grade d'agent de policier municipal
- un poste d'agent administratif pour le service scolaire à temps non complet de 16.21/35^e (qui assurera également la surveillance cantine)

De plus, compte tenu de la fermeture de classe au sein du groupe scolaire, il convient de :

- supprimer l'emploi d'ATSEM de 28.34/35^e
- modifier les durées hebdomadaires de plusieurs postes :
 - o agent restauration/entretien bâtiments communaux : de 9.5/35^e à 9.83/35^e (temps annualisé)
 - o agent entretien des bâtiments communaux de 5.45/35^e à 12.4/35^e (temps annualisé)
 - o ATSEM : de 21.28/35^e à 20.51/35^e (temps annualisé)
 - o ATSEM : de 20.65/35^e à 20.51/35^e (temps annualisé)
 - o ATSEM sur la filière technique : de 30.96/35^e à 29.53/35^e (temps annualisé)

Certaines missions (administratives, ménage) seront réparties différemment entre les agents et la responsable du service technique supervisera en plus le travail de 2 agents d'entretien.

Monsieur Hugues DEFRANCE demande le rôle de l'assistant de prévention. Il est précisé que ce poste n'est actuellement pas pourvu. Une réflexion avec la communauté de communes sera relancée.

Madame Myriam LAGATI demande qui s'occupe de la bibliothèque municipale. Il est répondu que ce sont des bénévoles.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les postes créés et modifiés du tableau des emplois permanents à compter du 1^{er} septembre 2026.*

9. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet afin de renforcer le service technique durant la période des espaces verts, des congés annuels des autres agents et sur la période des relevés de compteurs. Il conviendra que cette personne dispose du permis B.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique pour une durée maximale de 4 mois, à temps complet.*

10. INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Désignation d'un suppléant pour la commission de contrôle des listes électorales : Nathalie CURTINE
- ✓ Désignation d'un référent « Frelons asiatiques » : Joël BROYER. Ce sujet pourrait être abordé lors des comités de quartiers. 926 reines ont pu être capturées dans les pièges mis en place cette année contre 477 l'année dernière.
- ✓ Bilan 2025 du conseiller numérique mise en place par le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain
 - Rythme des permanences : 1 fois par semaine le mardi matin
 - Nombre d'accompagnements total : 351
 - Nombre d'accompagnements par mois : 28
 - Nombre d'ateliers collectifs : 44
 - Nombre d'accompagnements individuels : 44
 - Fin de la convention en octobre 2026 = réflexion à avoir sur le maintien de ce service.
- ✓ Ventes groupées de bois ONF
 - BARNAVE FABIEN = 4009,50 €
 - SCIERIE BOTTAREL = 10 807,82 €
- ✓ Plusieurs voitures « Old Cars Club » stationneront sur la commune le 24 juin prochain pour leur rallye d'été.
- ✓ Suite au mail reçu de plusieurs habitants concernant la divagation des animaux de monsieur BRUNET et à la morsure d'un administré par un de ses chiens, un rappel de ces obligations lui a été fait et une évaluation comportementale du chien est en cours auprès d'un vétérinaire. Des contrôles de vitesse dans le village et les hameaux sont prévus par la gendarmerie.
- ✓ Suite au nouveau mandat, l'installation du Centre communal d'action sociale (CCAS) se déroulera le vendredi 29 mai à 19h30.
- ✓ Point sur l'arrêté de mise en sécurité de la SCI Blanc Faure des bâtiments situés dans l'enceinte des soieries Bonnet pris en mars dernier :
 - Une réunion en présence de la sous-préfète de Nantua, du département, de la gendarmerie, du SDIS, du service des domaines, des architectes des bâtiments de France, du Groupement Intérêt Public Cerdon Vallée de l'Ain et du Maire, s'est déroulée en mairie le 19 mai dernier.
 - Monsieur Faure n'a pas effectué les travaux demandés. La commune a dû mettre en sécurité le bâtiment en fermant les accès. Ces bâtiments sont en très mauvais état.

- La prochaine réunion se déroulera le 9 juillet dans l'objectif de lancer une procédure d'expropriation à l'encontre de la SCI Blanc Faure. Cette procédure est lourde administrativement et longue à mettre en place.
 - Le Département doit installer des caméras de vidéosurveillance sur le site.
 - Une étude globale du site est en cours avec le cabinet FABRIC, financée à 50/50 par le département et la commune
- ✓ Le prochain conseil municipal se déroulera le vendredi 05 juin 2026 à 19H30 afin d'élire les 5 délégués et 3 suppléants pour les élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 septembre prochain de 8h30 à 17h30.
- Cette date a un caractère impératif. En cas d'absence de quorum, une nouvelle date est imposée le 09 juin.
 - Le bureau électoral : présidé par le Maire, 2 membres du conseil municipal les plus âgés et 2 membres du conseil municipal les plus jeunes. Rôle = Dépouille, procède à la proclamation des candidats élus et détermine le quotient électoral.
 - Désignation d'un secrétaire de séance qui assure la rédaction du procès-verbal qui reste à la disposition des élus durant l'élection.
 - La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre comportant : le titre de la liste présentée (dénomination propre), noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats
 - Le vote se fait sans débat au scrutin secret, simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste paritaire suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
 - Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent pas être membres du collège électoral ni participer à l'élection des délégués, ni ceux privés de ses droits civiques ou politiques par une décision devenue exécutoire. Ils ne sont pas pris en compte pour le calcul du quorum
 - Un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner pouvoir écrit à un autre conseiller municipal de son choix = 1 seul pouvoir.

11. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Madame Véronique SZYSZ CHAUVIN informe que le « petit susurrien » est prêt à être diffusé auprès de habitants. En cas de difficultés rencontrées, il convient de faire remonter l'information auprès du Maire et de la commission.
- ✓ Monsieur Hugues DEFRANCE rappelle que les comités de quartiers débiteront la semaine prochaine. Il souligne qu'il s'agit d'un temps d'écoute et de collectes d'informations auprès des habitants dans l'objectif est de construire des projets et trouver des solutions avec eux.
- ✓ Madame Nathalie CURTINE informe que l'inscription a été faite pour le label « Villes et villages fleuris ». La visite de la commission est prévue le 25 août prochain.

12. PRESENTATION « PARCOURS TOURISTIQUE »

Madame Anne BOLLACHE présente aux élus le parcours touristique qui sera installé prochainement sur la commune, reliant le musée des Soieries et le centre bourg. Ce projet a été travaillé en partenariat avec le CAUE et des associations locales. Des dépliants de poches et des panneaux d'informations seront prévus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h23.

Les dates des prochains Conseils Municipaux sont fixées selon le calendrier suivant :

- Vendredi 5 juin 2026 à 19h30
- Mardi 30 juin 2026 à 20h

SIGNATURES	
Le Maire Frédéric MONGHAL	Le Secrétaire de Séance Jérôme BEGON
	



Affiché en mairie et sur le site internet le 02/07/2026